NATIONS UNIES

CONSEIL DE TUTELLE

UN LIBRARY
JUN 11 1962
UN/SA COLLECTION

Distr.
LIMITEE

T/PET.3/L.159
6 juin 1962
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

PETITION DE REFUGIES DU RUANDA, VILLAGE DE MULAGO, OUGANDA CONCERNANT LE RUANDA-URUNDI

(Distribuée conformément à l'article 85, paragraphe 2, du règlement intérieur du Conseil de tutelle)

Les réfugiés aux bons soins de
l'Association des Banyarwanda,
Section de Mulago
Boîte postale 30527
Kampala (Ouganda)

Le 24 mai 1962

A Monsieur le Secrétaire général
de l'Organisation des Nations Unies
New York (Etats-Unis d'Amérique)

Monsieur le Secrétaire général,

Au nom des réfugiés du village de Mulago, consistant en une tribu d'environ 6 000 Banyarwanda au moins, c'est avec tristesse que nous appelons votre attention sur notre misère et notre désespoir.

1) En ce qui concerne notre Mwami exilé Kigeri V, il est le souverain authentique du Rwanda. 2) Pouvons-nous savoir ce qu'il advient de son retour dans son pays, afin que les réfugiés puissent également rentrer dans leurs foyers? 3) Aucun des réfugiés qui ont quitté le Rwanda n'est satisfait du gouvernement actuel et les réfugiés ne rentreront pas dans leur pays du Rwanda avant que le Mwami n'y ait lui-même fait retour.

Nous donnons quelques exemples. Il ne fait pas de doute que les réfugiés continuent périodiquement de s'enfuir, parfois au péril de leur vie, ce qui prouve bien que le Rwanda est toujours mécontent du gouvernement actuel.

Il convient de noter que les Belges ont eu recours à la violence avant les élections et continuent d'y avoir recours à ce jour encore. Si le Rwanda continue de vivre dans la terreur, la raison est que le Gouvernement belge ne s'est pas conformé aux instructions de l'ONU à propos des élections.

4) Les Belges répandent la fausse nouvelle que le Mwami aurait été exilé par son propre peuple.

a) Puisque la population continue de s'enfuir et que le Mwami n'est plus là, que fuient donc ces réfugiés? Comment peut-on lui imputer des troubles alors qu'il n'est plus là?

5) Si l'on compare le nombre des réfugiés qui ont quitté le Rwanda à celui des réfugiés qui y vivent encore, il n'y a pas de doute que les premiers sont en majorité. Quant à la minorité qui est encore au Rwanda, elle s'enfuira prochainement elle aussi, si le Mwami ne rentre pas bientôt dans son pays.

6) Dans le territoire de Kibuye, de nombreuses personnes ont trouvé la mort. Les journaux du 24 mai 1962 ont écrit que leur nombre était de 6 000. Elles ont certainement été tuées par le Gouvernement des Belges.

Nous continuons de mettre en vous tous nos espoirs.

LE PRESIDENT

(Signé) N. R. G. Kaberege

LE SECRETAIRE DU COMITE

(Signé) M. B. R. Rukundo

(Signé) M. E. N. Kabirigi
" M. S. K. Byaruyange
" Mme R. M. Mukamutara
" M. A. S. Murakaza
" M. B. M. Mulokole
" M. M. R. Bukeye
" M. Y. K. Nyirinkindi
" M. S. K. Gahirima
" M. M. N. Kanayingoga
" Mme F. T. Rubereti
" M. Chr. Rukimirana